UNE NOTE SUR LES INSIGNES ROYAUX DES MAMELOUKS

En profonde reconnaissance envers le Père G. Anawati pour les heures inoubliables passées ensemble à l'IDEO au Caire

En trois endroits différents de son *Ṣubḥ al-'A'šā*[1], al-Qalqašandī énumère, en y ajoutant quelques explications, les insignes royaux ou *regalia* des souverains d'Egypte (et de Syrie) du 10e au 15e s. Ceux des Fatimides, appelés *al-ālāt al-mulūkīya*, sont mis en rapport avec les cortèges solennels (*mawākib*) des Califes[2]. M. Canard a déjà étudié le sujet à fond[3], alors que F. Wüstenfeld a rendu le texte d'al-Qalqašandī accessible en allemand[4]. Quant aux Ayyoubides, al-Qalqašandī[5] mentionne des *rusūm al-malik wa ālātuhu*. Il précise que certains d'entre eux étaient communs à tous, ou du moins à la plupart des souverains, tandis que d'autres étaient particuliers aux Ayyoubides. Au sujet des Mamelouks, il emploie le même terme que dans le passage concernant les Fatimides: *al-ālāt al-mulūkīya*[6].

Les *regalia* ne sont pas identiques dans les trois cas. Il y en a qui sont attestées chez les Fatimides et les Ayyoubides, mais non chez les Mamelouks; d'autres le sont chez les Fatimides et les Mamelouks, mais non chez les Ayyoubides, tandis que d'autres enfin le sont chez les Ayyoubides et les Mamelouks, mais non chez les Fatimides. Certains *ālāt* n'apparaissent que chez un des trois.

Examinons d'abord les *regalia* que les sultans mamelouks[7] ont en commun avec les Ayyoubides et les Fatimides. Il y a en premier lieu la *miẓalla*, le parasol ou baldaquin. Seul à propos des Ayyoubides et des Mamelouks, al-Qalqašandī mentionne également le terme *ǧatr* (*čatr*),

[1] Nous avons employé l'édition en 14 volumes, parue au Caire entre 1913 et 1920 (citée comme *Ṣubḥ*).

[2] Voir *Ṣubḥ*, II, pp. 125-128 et III, p. 498 sq.

[3] Consultez surtout: M. CANARD, *Le cérémonial fatimite et le cérémonial byzantin. Essai de comparaison*, dans *Byzantion* 21, 1951, pp. 355-422, ainsi que ID., *La procession du nouvel an chez les Fatimides*, dans *Annales de l'Institut des Etudes Orientales* 10, 1952, pp. 364-398.

[4] F. WÜSTENFELD, *Calcaschandi's Geographie und Verwaltung von Ägypten*, dans *Abhandlungen der historisch-philologischen Classe der Königlichen Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen* 25, 1879, pp.172-175.

[5] *Ṣubḥ*, IV, pp.2-9.

[6] *Ṣubḥ*, III, p.471.

[7] *Ṣubḥ*, II, pp.125-128.

d'origine persane[8], mais il dit explicitement que la *miẓalla* est appelée communément, à l'époque mamelouke qui est la sienne, *al-qubba wa ṭ-ṭayr*, la coupole et l'oiseau. Il s'agit d'une sorte de baldaquin de soie jaune (qui à l'époque ayyoubide était orné de brocart, ce qui était peut-être encore le cas sous les Mamelouks, bien que cela ne soit pas précisé de façon explicite), que l'on porte au-dessus de la tête du roi, c.-à-d. du sultan. Cette coupole est hissée au bout d'une lance et portée par un émir assis en face du roi, afin de protéger celui-ci du soleil. Al-Qalqašandī ajoute que cela se faisait (au temps des Mamelouks) dans les grands cortèges[9].

En deuxième lieu il y a les *'a'lām*, les drapeaux ou les étendards qu'on porte derrière le sultan lorsqu'il est sur sa monture[10], ce qui est un emblème des rois anciens. Il y a des étendards appelés *'aṣā'ib* (sing.: *'iṣāba*): ce sont des bandeaux ou des châles, car l'étendard enveloppe le sommet (ou la tête) de la lance comme un châle ou bandeau. Un autre terme est *sanāǧiq* (sing.: *sanǧaq*), dont al-Qalqašandī dit qu'il a en turc la même signification que l'arabe *ṭa'n* (c.-à-d. frapper, piquer, percer). *Ar-rāya* est

[8] Voir F. Steingass, *A Comprehensive Persian-English Dictionary*, p. 388[a] (où il est renvoyé au sanscrit *chatra*): «an umbrella, parasol (especially as a sign of royalty), a tent».

[9] Pour les Ayyoubides, l'auteur remarque que dans la partie supérieure se trouve un oiseau brodé en fil d'argent et enduit d'or et que le baldaquin est porté lors des deux fêtes (ce qui est un vestige du royaume fatimide). Au sujet des Fatimides, al-Qalqašandī écrit (dans la traduction de F. Wüstenfeld, *op. cit.*, p.173): «Der Sonnenschirm welchen über dem Kopfe der Chalifen getragen wird, wenn er ausreitet, ist eine Kuppel im Form eines Zeltes auf der Spitze einer Stange». Remarquons que lorsqu'il parle des *regalia* mameloukes, al-Qalqašandī mentionne le terme *al-qubba wa ṭ-ṭayr*, qu'il explique à l'occasion des *regalia* ayyoubides (voir également R. Dozy, *Supplément aux dictionnaires arabes*, Leyde/Paris 1967, p.297[b]). C'est seulement dans la partie consacrée aux Fatimides qu'on trouve de plus amples détails sur l'aspect et les mesures de la *miẓalla*. Quant au porteur de la *miẓalla*, on ne trouve à son sujet que des informations pour l'époque fatimide (où le porteur était un des plus grands et des plus importants émirs) et mamelouke: ici le porteur était un émir à cheval. Il est également intéressant de remarquer que chez les Ayyoubides et les Mamelouks, la couleur de la *miẓalla* est jaune, tandis que pour les Fatimides il n'est pas fait mention d'une couleur spécifique. En effet, al-Qalqašandī écrit, en se basant sur Ibn aṭ-Ṭuwayr, que le parasol a la même couleur que les habits portés par le calife dans les grands cortèges. Il n'est donc pas dit explicitement qu'il s'agit de la couleur jaune: une autre couleur reste possible.

[10] Parlant des étendards ayyoubides, al-Qalqašandī mentionne qu'il s'agit de plusieurs *'a'lām*: à côté d'un petit nombre de petites bannières de couleur jaune appelées *sanāǧiq*, il y a aussi un étendard magnifique en soie jaune brodé en fil d'or (apparemment comme la *miẓalla*), sur lequel apparaissent les titres d'honneur (*alqāb*) du sultan, ainsi que son nom; puis il y a un autre étendard splendide, mais dont la couleur n'est pas indiquée, qui porte à son sommet un faisceau de cheveux (une queue de cheval?) appelé *al-ǧālīš*. Alors que chez les Mamelouks tous les drapeaux sont nommés *sanāǧiq* (ou *rāyāt*), les Ayyoubides appellaient seulement les petits drapeaux de ce nom. L'information relative aux drapeaux fatimides est plus ample, peut-être parce que les Fatimides accordaient plus d'intérêt à cet aspect des *regalia* (voir F. Wüstenfeld, *op. cit.*, pp. 173-174).

ainsi appelé *as-sanğaq* parce que celui-ci se trouve au sommet de la lance et que la lance est l'instrument qui sert à poignarder ou à transpercer. Il y a là une métaphore, remarque notre auteur.

Le troisième type de *regalia* qui sont *sensu lato* communes aux souverains des trois régimes, sont les instruments de musique. Pour les Mamelouks, al-Qalqašandī mentionne les *ṭubūl* (les tambours), également appelés *dabādib*, et les *būqāt* (les cors ou trompettes), ainsi que le *zamr*, un instrument à vent[11], ou plutôt un instrument à vent non métallique connu, selon al-Qalqašandī, sous le nom de *ṣihān*, sur lequel on joue chaque soir devant la porte du sultan et aussi derrière lui lorsqu'il monte à cheval dans les cortèges. L'ensemble de ces instruments de musique est nommé *ṭablaḫānāh*. Ici encore, al-Qalqašandī ne néglige pas de remarquer qu'il s'agit d'un emblème de l'ancienne royauté. Revenant spécifiquement sur le *ṭabl*, le tambour, al-Qalqašandī cite la *Politique* (*as-Siyāsa*) d'Aristote[12], afin de souligner que l'usage du tambour avait pour but d'effrayer l'ennemi, de l'humilier, de l'abaisser et de le pousser à abandonner la lutte. Il se réfère également à l'*Iḥyā'* de Ġazzālī pour démontrer que le tambour était employé afin de fortifier les combattants et de les encourager à poursuivre la guerre. Al-Qalqašandī dit encore à ce propos que l'utilisation du tambour est réservée au sultan, à l'exclusion de toute autre personne, et que le nombre des tambours est un indice de la grandeur, de l'importance et de la majesté du souverain. En guise d'exemple, il mentionne que les tambours d'Alexandre comptaient quarante charges![13].

[11] KAZIMIRSKI (*Dictionnaire arabe-français, revu et corrigé par I. Gallab*, II, Le Caire 1875, p.439b) ne reprend pas le terme *zamr*, mais traduit *zamara* e.a. par «jouer de l'instrument à vent appelé *zammāra*». WEHR (*A Dictionary of Modern Written Arabic. Ed. by J. Milton Cowan*, 1980, p.381) donne pour *zamr* «a wind instrument resembling the oboe». Il s'agit certainement d'une sorte de flûte.

[12] Il ajoute expressément que cet ouvrage était destiné à Alexandre.

[13] Les tambours sont nommés ici *dabādib* et pas *ṭubūl*; «charge» rend le terme *ḥiml*, qui représente (selon W. HINZ, *Islamische Masse und Gewichte* (HdO I/1/1), Leyde/Cologne 1970, pp. 13-14) 250 kg. Les tambours d'Alexandre pesaient donc 10000kg. Quant aux instruments de musique comme *regalia* à l'époque ayyoubide, une distinction est faite entre le *ṭablaḫānāh*, un ensemble de tambours accompagnés de trompettes et de flûtes qui donnent des sons très différents, et les *kūsāt*, les timbales ou cymbales (*ṣunūǧāt*) en cuivre, semblables à un petit bouclier, qu'on bat l'un sur l'autre pour obtenir une harmonie et un rythme particulier et qui sont accompagnées de tambour et de flûte. Le *ṭablaḫānāh* et les *kūsāt* sont utilisés dans la citadelle, mais le *ṭablaḫānāh* n'est joué que chaque soir après la prière du coucher du soleil (*al-maġrib*), tandis que les *kūsāt* le sont deux fois chaque nuit, pendant que l'on fait le tour de la citadelle (*ad-dawratu bi ḏālika* (= *al-kūsāt*) *fī l-qil'ati*) dont une fois après la dernière prière du soir (*al-'išā' al-āḫiratu*), et une fois avant l'exaltation de Dieu (*at-tasbīḥ*) du haut des minarets. Au sujet du *ṭablaḫānāh* ayyoubide, al-Qalqašandī parle également d'Alexandre et de ses quarante

Pour les Mamelouks et les Ayyoubides, il y a quatre *regalia* en commun. En premier lieu, il y a le trône. Al-Qalqašandī emploie ici le terme *at-taḫt*, tout en y ajoutant immédiatement «appelé *as-sarīr*», peut-être pour indiquer que d'habitude on utilise le second terme[14]. Il s'agit du siège sur lequel sont assis les rois, c.-à-d. les sultans, dans les cortèges, et ceci aux temps anciens tout comme aujourd'hui (*qadīman wa ḥadīṯan*), pour que les souverains soient plus élevés que leurs sujets et que personne ne leur soit égal. L'auteur fait appel au Coran, notamment à une partie du verset 34 de la sourate 38, pour prouver que Salomon avait un trône. Toutefois, le terme usité n'est pas *taḫt* ou *sarīr*, mais bien *kursī*, et al-Qalqašandī spécifie qu'il a lu dans certains livres d'histoire que le siège de Salomon était en ivoire recouvert d'or. Il est intéressant de répéter que le trône des sultans mamelouks est porté dans les cortèges (*wa huwa mā yağlisu ʿalayhi l-mulūku fi l-mawākibi*). Il s'agit donc d'une sorte de trône à porteurs (*sedes gestatoria*). Il y a cependant une petite difficulté. Al-Qalqašandī dit que ces trônes diffèrent d'un souverain à l'autre, qu'ils sont construits en marbre ou en un autre matériel de ce genre, que parfois ils sont faits en bois et que certains se composent de matelas (*min furušin*) bien entassés, tandis que les rois de Perse avaient des trônes en or. Il va de soi que porter un trône en marbre n'est pas la même chose que de porter un trône constitué de matelas, même si ceux-ci se trouvent dans un châssis en bois. L'auteur raconte dans le même ordre d'idées que le *muqawqis* d'Egypte, quand il venait voir ʿAmr b. al-ʿĀṣ, amenait avec lui son trône (entièrement en or, d'ailleurs) et que lui et son trône étaient portés sur les bras. En tout cas, il s'agit là d'un trône portatif, ce qui n'était pas du tout le cas chez les Ayyoubides[15], selon la représentation d'al-Qalqašandī.

tambours, qui servaient, selon Aristote, à semer la frayeur et la terreur chez l'ennemi, bien que selon d'autres (qui ne sont pas nommés) le son des tambours susciterait l'émotion des combattants, les irritant et les rendant imperturbables, tout comme les chameaux étaient influencés par le chant des chameliers. En dehors de la citadelle, les *kūsāt* sont aussi utilisées dans la procession autour des tentes du sultan revenant de voyage. Pour les Fatimides, voir F. WÜSTENFELD, *op. cit.*, p.175, qui ne mentionne que les *naqqārāt* («Die kleinen Pauken») qui diffèrent des *kūsāt* («Kesselpauken») portées par vingt mulets qui en ont chacun trois et qui vont au pas deux à deux. Chez les Fatimides, il ne s'agit donc que d'une sorte d'instrument de musique.

14 Cependant, en parlant des insignes ayyoubides al-Qalqašandī (*Ṣubḥ*, IV, p.6) dit juste le contraire: *sarīru l-mulki wa yuqālu lahu taḫtu l-mulki*.

15 Chez les Ayyoubides le trône a la forme d'un minbar en marbre, qui se trouve au fond de la grande salle (*īwān*) où se tenait le sultan. Ici, il ne s'agit pas d'un trône portatif: l'auteur affirme que cette chaire ou minbar ressemblait à celles des mosquées, avec la seule différence qu'elle était adossée au mur. Elle devait être un trône d'honneur, car le sultan n'y était assis qu'à certaines occasions importantes, comme l'arrivée de messagers,

En second lieu il y a *al-ġāšīya*, la couverture d'une selle en peau tannée, garnie d'or, de manière qu'on croit qu'elle est faite toute entière en or. On la tourne à droite et à gauche. Déjà Carl Becker, en un article remarquable[16] datant de 1910, a examiné le problème de la *ġāšīya*, dont l'origine se trouve en Perse. Elle désigne une couverture cachant les mains, que l'on portait par respect pour le roi quand on était en sa présence. Cette coutume persane aurait été importée par les Seljouqides, mais on avait oublié sa véritable signification. Ce qu'al-Qalqašandī écrit à propos de la *ġāšīya* ayyoubide rappelle plutôt le texte du *Ḍaw' aṣ-Ṣubḥ* cité dans l'article de Becker[17].

Troisièmement, il y a *ar-raqaba*, le collet. C'est un vêtement en soie jaune brodée avec du fil d'or, qui s'y trouve en une telle quantité qu'il est impossible de voir la soie. On serre ce collet autour du cou du cheval du sultan au cours des grands cortèges, afin qu'il ressemble à la housse en brocart qui couvre le dos et la croupe du cheval (*al-kunbūš az-zarkaš*), mais qui n'est pas compté parmi les insignes royaux, bien qu'al-Qalqašandī ne le remarque pas. Quand on compare la *raqaba* mamelouke avec celle des Ayyoubides, on constate que la soie a remplacé le satin[18].

En quatrième instance, le *ǧaftāh*[19] appartient aussi au nombre des *regalia* ou *ālāt mulūkīya* qu'on trouve simultanément chez les Mamelouks et les Ayyoubides. Le terme indique deux chevaux pommelés qui sont presque semblables et qui portent chacun un collet en brocard. L'équipement de ces deux chevaux ressemble tant à celui du cheval du sultan, qu'on dirait qu'ils sont prêts à être montés par celui-ci. En réalité, ils sont montés par deux mamelouks royaux qui se ressemblent beaucoup et

alors que d'habitude il était assis sur un trône (le terme utilisé ici est *kursī*) en bois recouvert de soie; à l'intérieur de ses palais ou, peut-être, de ses châteaux (*quṣūr*) il s'asseyait sur une petite chaise en fer qu'on déposait à l'endroit où il voulait. Il ne s'agit donc pas du tout d'un trône porté dans les cortèges solennels.

16 C. BECKER, *Le «Ghāshiya» comme emblème de la royauté*, dans *Centenario della nascita di Michele Amari*, II, Palerme 1910, pp.148-151; comparez en particulier le texte arabe, p.148 n.3 (également publié dans al-Qalqašandī, *Ḍaw' aṣ-Ṣubḥ*, Le Caire 1906, p.242) avec le texte du *Ṣubḥ*, II, p.127.

17 *Ṣubḥ*, IV, p.7 et *Ḍaw' aṣ-Ṣubḥ*, p.127: au temps des Ayyoubides on portait, dans les cortèges lors des cérémonies, dans les places de jeu et à l'occasion des grandes fêtes, la *ġāšīya* devant le sultan, quand celui-ci allait à cheval.

18 Dans le texte relatif aux Ayyoubides, il est spécifié que la *raqaba* couvre toute la partie allant des oreilles du cheval jusqu'à sa crinière, mais il n'est pas fait mention du *kunbūš*. Autre petite précision: la *raqaba* est portée au temps des Mamelouks pendant les grands cortèges (*fī l-mawākibi l-ʿaẓāmi*), alors que dans le texte concernant les Ayyoubides, nous apprenons que cela se faisait lors de deux grandes fêtes et dans les places de jeu.

19 Ce terme a une origine persane. F. STEINGASS, *A Comprehensive Persian-English Dictionary*, p.365[b], donne pour *ǧaft* e.a. «doubled», c.-à-d. doublé, ce qui convient très bien pour le terme *ǧaftāh*.

qui portent chacun au-dessus de leur tête un baldaquin ou parasol (*qubba*) en brocart, identique à celui de l'autre. Le *ǧaftāh* des Ayyoubides ne différait pas de celui des Mamelouks, mais ici encore nous avons plus d'informations au sujet des premiers[20].

Maintenant, et enfin, on passe aux insignes qu'on ne trouve que chez les Mamelouks. Il y en a trois, mais deux seulement sont des vêtements au sens strict. D'abord *al-minṭaqa*, qu'on serre à la taille au milieu du corps. A l'époque mamelouke, elle était appelée *al-ḥiyāṣa*. Al-Qalqašandī dit que la *minṭaqa* est une insigne ancienne et il donne comme preuve le fait que ʿAlī b. Abī Ṭālib en possédait une. Il ajoute néanmoins que les rois de son temps n'avaient pas l'habitude de se ceindre d'une *minṭaqa*, mais que le roi la donnait aux émirs lorsqu'il les revêtait de robes d'honneur et de vêtements honorifiques. Dès lors, on pourrait se demander pourquoi la *minṭaqa* fait partie des *regalia*. On apprend que certaines *minṭaqa*s étaient en or et enrichies de pierres précieuses, tandis que d'autres étaient faites différemment[21].

Ensuite, il y a *al-mindīl*[22]. C'est une longue pièce d'étoffe (et Mayer précise qu'elle mesurait trois coudées de longueur) qui est attachée avec le *ṣawlaq* (une poche en cuir) et le *kizlik* (un petit couteau) à la ceinture (*al-minṭaqa*), probablement, bien que cela ne soit pas dit de manière explicite, du côté droit, car on portait le glaive du côté gauche. Al-Qalqašandī affirme que le *mindīl* est un ancien emblème des rois, mais non du califat. Alors, pour quelle raison le *mindīl* fait-il, chez les Mamelouks, partie des *regalia*, et non le *ṣawlaq*, puisqu'ils sont tous les deux des composantes du costume de l'émir mamelouk? Al-Qalqašandī mentionne

[20] Pour les Ayyoubides, al-Qalqašandī commence par les deux cavaliers qui font partie des *ūšāqīya*: ils ont environ le même âge et se trouvent dans son étable. Recouverts de deux manteaux en soie jaune brodée, ils ont au-dessus de leurs têtes deux parasols aussi en soie brodée. Ils montent deux chevaux pommelés portant le collet et le harnais, tout comme l'équipement du cheval monté par le sultan. Toutefois, il y a un petit problème: bien qu'al-Qalqašandī n'y fasse pas allusion, il y a tout de même une différence entre la *ʿudda* utilisée par les Ayyoubides, traduite ici par «harnais» (voir Kazimirski, *op. cit.*, III, p. 232, qui ne nous aide pas beaucoup en donnant e.a. comme traduction: «équipement militaire et munitions», mais aussi H. Wehr, *op. cit.*, p.595, qui traduit par «harness (of a horse)») et le *kunbūš* des Mamelouks qui (voir *supra*) est une housse couvrant le dos du cheval et sa croupe, et qu'on met (selon Kazimirski, IV, p.109[a]) sous la selle du cheval (donc pas du tout un harnais!). Il est spécifié que ces deux cavaliers précèdent le sultan à des moments bien précis comme, p.ex., quand il se dirige vers le jeu à la balle dans le grand hippodrome, etc.

[21] Pour la *minṭaqa*, appelée plus tard *ḥiyāṣa*, et des références très utiles, voir L. A. Mayer, *Mamluk Costume: a Survey*, Genève 1952, pp.25-28 et 58.

[22] Al-Qalqašandī ajoute immédiatement qu'il y a une *kisra* sur le *mīm*, peut-être pour dire que le mot ne se prononce pas *mandīl*, vocalisation que l'on trouve également dans les dictionnaires et même comme prononciation dans L. A. Mayer, *op. cit.*, pp.27 et 63, à qui on doit renvoyer pour les termes *mandīl* et *ṣawlaq*: *op. cit.*, pp.21, 23 et 27.

encore que les rois se mirent à envoyer des *mindīls* pour exprimer qu'ils accordent la sécurité au destinataire. Ceci est une allusion au *mindīl al-ʾamān*, qui était d'ordinaire noué autour du cou[23].

La *minṭaqa* et le *mindīl* peuvent être considérés comme des *regalia* de second ordre, n'étant pas des insignes vraiment royaux, en ce sens qu'ils ne sont pas exclusivement réservés au sultan.

Enfin[24], il y a *al-ḫātam*, l'anneau (sigillaire), dont le nom provient d'*al-ḫatm*, ce qui signifie *aṭ-ṭabʿ*, imprimer. Al-Qalqašandī nous informe que le Prophète avait l'habitude de cacheter ses lettres et qu'il fut imité en cela par les califes; puis il mentionne l'établissement du *dīwān al-ḫātam*. Le passage sur l'anneau n'est pas très intéressant d'un point de vue informatif, sauf peut-être à un détail près: on apprend que chez les Mamelouks et dans leur entourage on se contentait de coller les lettres.

Terminons avec quelques observations. Alors que les Fatimides avaient treize *regalia* et les Ayyoubides onze (ou dix si on considère *aṭ-ṭablaḫānāh* et *al-kūsāt* comme une seule insigne), les Mamelouks en avaient dix[25]. Trois insignes étaient communes aux trois régimes; sept d'entre elles l'étaient aux Ayyoubides et aux Mamelouks, quatre aux Ayyoubides et aux Fatimides et trois aux Fatimides et aux Mamelouks. Il en résulte que, pour ce qui concerne les *regalia*, la différence est plus grande entre les Fatimides et les Ayyoubides qu'entre les Ayyoubides et les Mamelouks, ce qui est normal du point de vue des régimes et du pouvoir suprême. Chez les Fatimides, les insignes se rapportaient aux califes; chez les Ayyoubides, elles appartenaient aux sultans, car les califes à Bagdad avaient les leurs[26]; quant aux Mamelouks, elles se référaient également aux sultans. Les califes abbasides du Caire n'en avaient pas, car on ne leur avait même pas laissé les symboles de l'autorité.

U. VERMEULEN
KU Leuven

[23] L. A. MAYER, *op. cit.*, p.63.

[24] Dans le texte arabe *al-ḫātam* figure, à l'opposé de l'ordre suivi, comme le premier insigne.

[25] Les insignes ayyoubides qui ont disparu chez les Mamelouks sont: la *maqṣūra* dans la mosquée de la Citadelle, le *naqš ism as-sulṭān* ou l'inscription du nom du sultan sur des pièces d'étoffe fabriquées dans le *dār at-tirāz* à Alexandrie, et *al-ḫiyām wa l-fasāṭīṭ*, le seul insigne qu'on trouve chez les Ayyoubides et les Fatimides, mais pas chez les Mamelouks. Il n'y a aucune insigne qu'on trouve chez les Fatimides et les Mamelouks, mais pas chez les Ayyoubides.

[26] Notamment le trône, le glaive, le parasol, la couronne, le sceptre, les étendards, les tambours et le manteau; voir D. SOURDEL, *Questions de cérémonial abbaside*, dans *REI* 28, 1960, p.121-148.